

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

AMENDEMENT

N ° CD647

présenté par

M. Rolland, M. Pauget, M. Cattin, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Dive, M. Bony, M. Reda,
M. Perrut, M. Cordier et M. Vatin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.